

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

RECAPITULATIF DES VOTES

MEMBRES EN EXERCICE :	QUORUM :	PRESENTS :	POUVOIRS :	VOTANTS :
17	9	10	6	16

0. Approbation du procès verbal du dernier Conseil d'Administration (Juillet 2024) – **Adopté à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - Service Finances

1. **Délibération n°2024-107** – Budget Aides à Domicile – Budget 2024 - Décision modificative n°1 - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - Service Marchés Publics

2. **Délibération n°2024-108** – Prolongation de la durée des marchés de fourniture et livraisons des denrées alimentaires. Marchés n°2020-020, 2121-126 et 2021-136 - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION AUTONOMIE

3. **Délibération n°2024-109** – Recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes de l'EHPAD, du CLIC, du service d'Aide et de Soins à Domicile, du service d'Aide et de Soins Infirmier à Domicile ainsi que des Résidences Autonomie - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
4. **Délibération n°2024-110** – Convention de partenariat entre le CCAS et une exploitation de Figues dans le cadre d'ateliers de « découverte autour de la figue de Solliès-Pont » proposés aux bénéficiaires du CCAS - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
5. **Délibération n°2024-111** – Mise en œuvre du projet "Point Écoute Aidant " en partenariat avec l'Association AA83 - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
6. **Délibération n°2024-112** – Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS de TOULON et l'association UNIS-CITÉ Méditerranée - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION AUTONOMIE – EHPAD Le Saphir

7. **Délibération n°2024-113** – Convention de partenariat entre l'EHPAD Le Saphir et le DAC Var Ouest dans le but d'accompagner les personnes en situation complexes, dans les meilleures conditions - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION AUTONOMIE – Service Autonomie à Domicile

8. **Délibération n°2024-114** – Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à solliciter une subvention au département du var dans le cadre de son appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire pour les services d'aides à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu et à signer tout document relatif à ce projet - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION AUTONOMIE – Résidences Autonomie

9. **Délibération n°2024-115** – Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour la participation à la finale nationale Silver Geek à Paris du 22 au 25 octobre 2024 - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION INCLUSION ET SOLIDARITE – Service Solidarité

10. **Délibération n°2024-116** – Modification du Règlement Intérieur des Aides Facultatives - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024107 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 17/09/2024
Objet : Budget Aides à Domicile Budget 2024 - Décision modificative n°1

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 18/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-107.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024107-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-107

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospective et Systèmes d'Information

Objet : Budget Aides à Domicile – Budget 2024 - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Budget Aides à Domicile – Budget 2024 - Décision modificative n°1

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'appel à projet Ségur du numérique, le Service Autonomie à domicile a obtenu un financement pour l'achat du matériel de télégestion. L'achat des équipements et les paramétrages et formations s'élèvent à 6 696 euros TTC. La subvention couvre uniquement l'achat des téléphones portables (3 456 euros).



Il convient d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération ainsi que des ajustements budgétaires nécessaires à l'exécution de l'exercice 2024.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
6262 – frais de télécommunication	7 000.00	7331411 – SAAD tarif horaire	8 000.00
total chapitre 011	7 000.00	total chapitre 017	8 000.00
64111 – rémunération principale	24 456.00	6419 – rembourst charges personnel	22 000.00
total chapitre 012	24 456.00	7488 – autres subvention	3 456.00
6184 – formations	2 000.00	total chapitre 018	25 456.00
total chapitre 016	2 000.00		
total dépenses	33 456.00	total recettes	33 456.00

Après le vote de la décision modificative du budget Aides à Domicile, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	1 001 095.35 euros
	Total recettes :	1 001 095.35 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

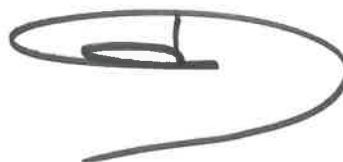
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



A blue circular stamp from the CCAS de Toulon is overlaid on the signature. The stamp contains the text: "VILLE DE TOULON" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. The signature is written in black ink over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024108

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Prolongation de la durée des marchés de fourniture et livraisons des denrées alimentaires. Marchés n°2020-020, 2121-126 et 2021-136

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-108.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024108-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-108

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Prolongation de la durée des marchés de fourniture et livraisons des denrées alimentaires. Marchés n°2020-020, 2121-126 et 2021-136

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service des marchés publics

Objet : Autorisation à Mme la Vice-présidente à signer les avenants de prolongation de la durée des marchés de fourniture et livraison des denrées alimentaires.

Marchés n°2020-020, 2021-126 et 2021-136.

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Le CCAS de Toulon a récemment acheté auprès de la société FUSION un logiciel de gestion de production assistée par ordinateur (GPAO) pour le service restauration. Le temps nécessaire à l'installation, au paramétrage, à l'intégration des prochains marchés de fourniture et livraison des denrées alimentaires et à la formation des agents au logiciel SALAMANDRE, rendra celui-ci opérationnel en fin d'année pour les commandes à livrer en janvier 2025.

En parallèle, les marchés actuels de fourniture et livraison des denrées alimentaires se terminent le 30 septembre 2024.

Les prochains marchés sont prêts à être notifiés néanmoins il paraît peu opportun de les notifier en septembre car cela nécessiterait de les intégrer dans le logiciel de gestion des bons de commande actuel, à savoir SOPICO, pour une durée de 3 mois seulement. De plus cette intégration représenterait un coût de 2 100 € TTC.

Ainsi, il paraît opportun de prolonger de 3 mois la durée des marchés en cours par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2024, ceux-ci étant actuellement exploitables dans SOPICO.

Pour respecter l'évolution des coûts et la révision des prix semestrielle prévue aux marchés, chaque avenant intégrera une nouvelle révision des prix qui sera applicable au 1er octobre 2024.

Il n'y a pas d'incidence financière dans la mesure où les montants annuels minimum et maximum des marchés concernés sont inchangés.

Les 18 marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires concernés par cette délibération sont indiqués dans le tableau ci-après.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-108

MARCHES	LOTS	INTITULE	Masse annuelle minimum HT	Masse annuelle maximum HT	TITULAIRES
2020-020	N°1	Surgelés : viandes poissons légumes, plats élaborés, pâtisseries et entrées chaudes	88 000 €	300 000 €	SYSCOFRANCE
2021-126	N°2	Viandes fraîches : volaille, lapin, porc bœuf, veau et agneau	40 000 €	150 000 €	MIDI VIANDES
2020-020	N°3	Produits de salaison : charcuterie, viandes préparées et rôtis cuits	25 000 €	70 000 €	SYSCO FRANCE
2020-020	N°4	Produits de la mer ou d'eau douce	4 000 €	20 000 €	FELIX POTIN
2020-020	N°5	Fruits et légumes crus et préparés 4e et 5e gamme (préparés et réfrigérés)	16 000 €	40 000 €	TERRE AZUR
2020-020	N°6	Boissons	10 000 €	35 000 €	FELIX POTIN
2020-020	N°7	Produits laitiers et avicoles	75 000 €	180 000 €	PASSION FROID
2020-020	N°8	Épicerie : fonds, produits divers, compotes, fruits au sirop, biscuits, desserts, petits déjeuners	90 000 €	250 000 €	FELIX POTIN
2020-020	N°9	Eau gélifiée lyophilisée	800 €	5 000 €	NUTRISENS
2020-020	N°10	Entrées et plats mixés en frais	8 000 €	30 000 €	NUTRISENS
2020-020	N°11	Compléments alimentaires - Nutriment pour supplémentation orale	2 000 €	10 000 €	NUTRISENS
2020-020	N°12	Pâtisserie fraîche	2 000 €	9 000 €	LFB – Le Père Boulange
2021-136	N° 14	Volailles fraîches issues de l'agriculture biologique	3 000 €	20 000 €	DTV - RAMPAL
2021-136	N° 16	Volailles fraîches sous SIQO	3 000 €	20 000 €	DTV - RAMPAL
2021-136	N° 17	Fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle	30 000 €	70 000 €	SOOPRIM
2021-136	N° 18	Fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique	5 000 €	30 000 €	TERREAZUR
2021-136	N° 19	Fruits et légumes frais sous SIQO	1 000 €	10 000 €	TERREAZUR
2021-136	N° 20	Épicerie à base de fruits ou de légumes issus de l'agriculture biologique	2 000 €	15 000 €	EPISAVEURS

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu de la présente délibération
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon à signer les avenants de prolongation pour les marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires indiqués dans le tableau ci-avant.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue circular stamp of the CCAS de Toulon is positioned over the signature. The stamp contains the text: "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. The signature "Andreotti" is written in black ink over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A stylized signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024109

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes de l'EHPAD, du CLIC, du service d'Aide et de Soins à Domicile, du service d'Aide et de Soins Infirmier à Dom

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-109.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024109-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-109

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes de l'EHPAD, du CLIC, du service d'Aide et de Soins à Domicile, du service d'Aide et de Soins Infirmier à Domicile ainsi que des Résidences Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Autonomie

Objet : Recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes de l'EHPAD, du CLIC, du Service Autonomie à Domicile ainsi que des Résidences Autonomie.

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Les agents de l'EHPAD, du CLIC, du service Autonomie à Domicile ainsi que des Résidences Autonomie sont confrontés à un nombre croissant de situations complexes qui engendrent du stress, de l'anxiété et des tensions que les réunions techniques hebdomadaires ne permettent pas de réguler.

Il apparaît donc opportun de procéder au recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes, avec pour objectifs de :

- Favoriser le partage des pratiques professionnelles,
- Amener chaque membre de l'équipe à mieux appréhender les limites et les possibilités de son investissement,
- Permettre un délestage émotionnel et faciliter une co-construction de sens à partir des situations vécues,
- Mettre en place une véritable dynamique de communication interne afin de prévenir les risques psychosociaux.

Considérant que l'intervention du superviseur se fera sur la base du cadre présenté ci-après :

- Animation des séances de supervision d'une durée de 1h30 destinée à l'ensemble des agents du CLIC. Le nombre est fixé à 1 maximum par mois. Les dates seront fixées en accord avec le responsable du Service.
- Animation des séances de supervision d'une durée de 1h destinée aux agents de l'EHPAD du Saphir. Le nombre de séances est fixé à 2 maximum par mois. Les dates seront fixées en accord avec le responsable du Service.
- Animation des séances de supervision d'une durée de 1h30 destinée aux agents du pôle autonomie du service Autonomie à Domicile. Le nombre de séances est fixé à 1 par mois. Les dates seront fixées en accord avec le responsable du Service.
- Animation des séances de supervision d'une durée de 1h30 destinée aux agents du pôle soins du service Autonomie à Domicile. Le nombre de séances est fixé à 1 par mois. Les dates seront fixées en accord avec le responsable du Service.
- Animation des séances de supervision d'une durée de 1h30 destinée aux agents des résidences autonomie. Le nombre de séances est fixé à 1 maximum par mois. Les dates seront fixées en accord avec le responsable du Service.
- Animation des séances de supervision d'1h30 pour l'ensemble des cadres de la Direction Autonomie au nombre de 4 sur l'année.

DELIBERATION N° 2024-109

- Animation du séminaire de la direction de l'Autonomie sur un créneau d'1h30. Le calendrier est fixé avec la direction de l'autonomie.
- Préparation et de rédaction pour réaliser 5 comptes rendus annuels qualitatifs et quantitatifs (indicateurs). La limite est fixée à 10 heures maximum par an.

Considérant que le taux horaire brut de la vacation est fixé à 90 euros.

Considérant que le superviseur sera soumis à l'obligation d'établir mensuellement un état des vacations accompagné des feuilles d'émargement, dûment daté et signé par le responsable de service concerné par la supervision.

Considérant que le superviseur s'engagera à ne pas démarcher les résidents des établissements ou les bénéficiaires du CCAS en dehors des missions qui lui sont expressément confiées par le contrat.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider le recrutement d'un psychologue vacataire pour réaliser ces séances de supervision.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à recruter un psychologue vacataire pour réaliser des séances de supervision des équipes de l'EHPAD, du CLIC, du service Autonomie à Domicile ainsi que des Résidences Autonomie,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue circular stamp of the CCAS de Toulon is visible behind the signature. The stamp contains the text: 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', 'C.C.A.S. de Toulon', and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A large, stylized black signature mark.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-110

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et une exploitation de Figues dans le cadre d'ateliers de « découverte autour de la figue de Solliès-Pont » proposés aux bénéficiaires du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

DELIBERATION N° 2024-110

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Autonomie

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et une exploitation de Figues dans le cadre d'ateliers de « découverte autour de la figue de Solliès-Pont » proposés aux bénéficiaires du CCAS.

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de diversifier les activités proposer à ses bénéficiaires, le CCAS souhaite proposer à ses bénéficiaires des ateliers de découverte autour de la figue de Solliès-Pont.

Pour se faire un partenariat avec l'exploitation « Jean-Baptiste RATTI » a été imaginé.

Les objectifs de ces ateliers sont communs et multiples :

- Favoriser la découverte d'un produit local et de saison,
- Mettre en valeur les circuits courts,
- Participer à la sensibilisation alimentaire en lien avec le Programme Nutrition Santé (PNS),
- Partager un moment de détente et de convivialité,
- Découvrir de nouvelles personnes et de nouvelles relations.

Ce partenariat sera conclu pour un an renouvelable sans limite et de manière tacite.

La seule contrepartie financière pour le CCAS consistera en une indemnisation des « matières premières » utilisées pour les dégustations à hauteur de 50€ par atelier.

Considérant le souhait commun des deux partenaires de mettre en place une collaboration pour la l'organisation de ces ateliers.

Considérant que ce partenariat se formalisera par une convention (annexée à la présente délibération) permettant notamment de définir les rôles et engagements de chacune des parties prenantes et plus généralement les conditions d'exécution de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider cette convention et de permettre à Mme La Vice-Présidente de la signer.

DELIBERATION N° 2024-110

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS et l'exploitation Jean-Baptiste RATTI.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

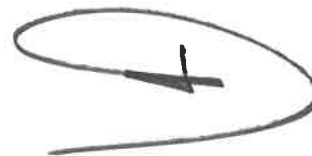
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue circular stamp from the CCAS de Toulon is visible, containing the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', 'CCAS de Toulon', and 'VILLE DE Toulon'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024111

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Mise en Suvre du projet "Point Écoute Aidant " en partenariat avec l'Association AA83

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-111.pdf

Annexes :

1 - convention CCAS_AA83 V5.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024111-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-111

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Mise en œuvre du projet "Point Écoute Aidant " en partenariat avec l'Association AA83

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Autonomie

Objet : Mise en œuvre du projet "Point Écoute Aidant " en partenariat avec l'Association AA83

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le projet « Point Ecoute Aidant » vise à offrir un soutien psycho-social aux aidants actifs de la Ville de Toulon, particulièrement exposés au risque d'épuisement et de stress. En collaboration avec l'association AA83, ce programme innovant combine des séances individuelles de soutien psychologique, des visites à domicile, des permanences téléphoniques, et des rencontres collectives pour répondre de manière flexible et adaptée aux besoins spécifiques des aidants.

Considérant la nécessité d'apporter un soutien adapté aux aidants actifs, particulièrement exposés au risque d'épuisement et de stress,

Considérant l'accord de financement de la Conférence des financeurs du département pour un montant total de 18 400 euros destiné à la mise en œuvre de ce projet,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de mettre en place un partenariat avec l'Association AA83, spécialisée dans l'accompagnement des aidants, pour la réalisation des actions prévues dans le cadre du projet "Point Écoute Aidant ",

Considérant la nécessité de formaliser ce partenariat par une convention précisant les responsabilités respectives des parties et les modalités financières,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider cette convention et de permettre à Mme La Vice-Présidente de la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS et l'Association AA83,
- D'approuver l'utilisation du financement de 18 400 euros accordé par la Conférence des Financeurs pour la mise en œuvre du projet,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

The image shows a blue circular official stamp of the C.C.A.S. de Toulon, Ville de Toulon. The stamp contains the text 'REPUBLICAINE', 'C.C.A.S. de Toulon', and 'VILLE DE TOULON'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a crossbar.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024112

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS de TOULON et l'association UNIS-CITÉ Méditerranée

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-112.pdf

Annexes :

1 - Convention CCAS toulon Unis-cite V3.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024112-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-112

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Marchés Publics

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS de TOULON et l'association UNIS-CITÉ Méditerranée

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 SEPTEMBRE 2024

Dossier suivi par la Direction de l'Autonomie

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice Présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS de TOULON et l'association UNIS-CITÉ Méditerranée.

.....

La Vice-Présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Le CCAS de TOULON a pour objet d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est, de ce fait, l'institution locale de l'action sociale par excellence. À ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le projet « Mobilisons-nous pour nos aînés » d'UNIS-CITÉ vise à favoriser le lien intergénérationnel en proposant un projet de visites de convivialité hebdomadaires auprès des personnes âgées isolées, par un binôme de volontaires en service civique. L'objectif de leurs interventions est de favoriser le bien vivre des personnes âgées, en établissement ou à leur domicile, lutter contre leur isolement, maintenir leur participation à leur environnement de vie et leur ouverture sur le monde et combattre les préjugés et les stigmatisations entre générations. Il s'agit de créer du lien social entre générations mais aussi de recréer du lien entre les personnes isolées elles-mêmes lors d'initiatives collectives et les structures qui œuvrent dans ce champ d'action.

La présente convention établit les conditions de la collaboration entre le CCAS de TOULON et l'association UNIS-CITÉ pour la deuxième année consécutive.

Partant du constat que la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le renforcement du lien intergénérationnel nécessitent une réelle dynamique multi-partenariale à l'échelle d'un territoire, le CCAS de TOULON et Unis-Cité ont décidé d'agir en partenariat pour coordonner leurs actions, assurer leurs complémentarités et permettre une amélioration continue des interventions auprès des personnes âgées isolées, notamment en apportant leur expérience dans la mise en œuvre des projets autour de la thématique concernée.

Le projet faisant l'objet du partenariat doit permettre d'identifier et répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées isolées et favoriser une progression vers l'autonomie.

UNIS-CITÉ et le CCAS de TOULON se coordonnent pour former et informer les volontaires sur les thématiques nécessaires au bon fonctionnement du programme (positionnement à avoir avec les personnes âgées, la prévention des chutes, les techniques d'approches sur les

nouvelles technologies, le recueil de mémoire, les outils d'animation et la préparation à la première visite, etc...).

Les deux parties s'engagent à valoriser le partenariat et à communiquer sur le projet via des supports dédiés (site internet, newsletter, etc.). Elles mentionnent leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication du CCAS de TOULON et d'UNIS-CITÉ.

Les volontaires Solidarités Séniors sont mis à disposition du CCAS de TOULON pour des actions en lien avec la thématique de l'isolement des séniors : enquêtes téléphoniques de terrain, visites de courtoisie, animations collectives, renfort plan canicule, mission d'urgence, COVID...

La coordinatrice d'équipes et de projets d'UNIS-CITÉ assurera l'encadrement des volontaires d'UNIS-CITÉ ainsi que l'animation et le suivi des interventions en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, elle vient en appui organisationnel. Sa présence sera dégressive, compte tenu de l'objectif d'autonomisation des volontaires.

Le CCAS de TOULON communiquera sur le projet auprès des personnes âgées et de ses partenaires et identifiera conjointement les potentiels bénéficiaires des visites de convivialité.

Le CCAS de TOULON identifiera un référent au sein de la structure, en appui au coordinateur d'équipes et de projets Unis-Cité et aux volontaires pour faciliter le démarrage du projet, le partage d'informations et l'intégration des volontaires dans la structure ainsi que le partage d'informations sur les structures et initiatives existantes sur TOULON. Son appui vise également à faciliter la rencontre et la création d'un lien de confiance entre bénéficiaires et volontaires, notamment en préparant et en accompagnant les volontaires lors de la première visite de convivialité (référént ou identifié ou autre personne de la structure habilitée).

Le référent est le contact privilégié du coordinateur d'équipes et de projets UNIS-CITÉ, il apportera un appui complémentaire pour le suivi des volontaires ou en cas de problème avec un bénéficiaire.

Dans le cadre des actions collectives relatives à l'activité du CCAS, le CCAS de TOULON viendra en appui aux volontaires pour l'organisation et la mise en œuvre de ces actions.

Durant la période du projet, des réunions mensuelles seront convenues conjointement afin de faire l'état d'avancement du projet, elles réuniront le référent du CCAS, la coordinatrice UNIS-CITÉ et les volontaires qui seront amenés également, en fin de projet, à se réunir pour une évaluation et un bilan de l'ensemble du projet.

CCAS DE TOULON - DÉLIBÉRATION N° 2024 -112

Il s'agit en l'espèce :

- D'une réunion mensuelle liée aux signalements le lundi matin de 11h à 12h, le second lundi du mois
- De la mise à disposition un jour par semaine des services civiques au CLIC : mise à jour du registre canicule, accueil du public, visite à domicile en cas de nécessité, information et formation sur les missions du CLIC.
- De la participation aux Comités Techniques tous les trimestres.

Les partenaires conviennent que pour la bonne réalisation de chacune de leurs missions dans le cadre de ce projet, le CCAS s'engage à leur verser la subvention d'un montant de 6 000 € (six mille euros) pour l'année 2024-2025, à l'issue de la réalisation du projet et sur présentation du bilan des actions.

POUR EXTRAIT CONFORME

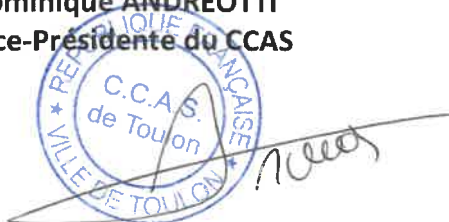
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 SEPTEMBRE 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de TOULON, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
- D'autoriser le versement de la somme de 6000 euros au profit de l'association UNIS-CITÉ Méditerranée.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' followed by a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024113

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Convention de partenariat entre l'EHPAD Le Saphir et le DAC Var Ouest dans le but d'accompagner les personnes en situation complexes, dans les meilleures conditions

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-113.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024113-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-113

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Marchés Publics

Objet : Convention de partenariat entre l'EHPAD Le Saphir et le DAC Var Ouest dans le but d'accompagner les personnes en situation complexes, dans les meilleures conditions

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction générale – Service Juridique, Prospective et Systèmes d'Information

Objet : Convention de partenariat entre l'EHPAD Le Saphir et le DAC Var Ouest dans le but d'accompagner les personnes en situation complexes, dans les meilleures conditions.

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

L'EHPAD Le Saphir, géré par le CCAS de Toulon, a pour missions :

- D'accueillir des personnes âgées dans le respect de leurs droits, de leur liberté et dans la promotion de la bienveillance.
- De prendre soin en garantissant le bien-être de la personne et son autonomie.
- D'assurer la protection et la sécurité des personnes accueillies.
- D'accompagner la personne tout au long de son séjour en tenant compte de ses singularités et en lui proposant un accompagnement personnalisé.

L'établissement met en œuvre tous les moyens nécessaires pour accomplir ces missions.

Le DAC Var Ouest intervient en soutien aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, afin de les appuyer dans l'accompagnement et la coordination du parcours de santé des personnes en situation complexe. L'objectif étant de leur apporter une réponse globale quel que soit l'âge (plus de 18 ans), la pathologie ou le handicap de la personne, afin de favoriser les projets de vie au domicile, de réduire les hospitalisations évitables et d'anticiper toute rupture de parcours. La Feuille de route 2023-2025 du DAC Var Ouest définit son cadre d'intervention.

Considérant que les deux entités, ci-dessus présentées, souhaitent mettre en place un partenariat pour améliorer les parcours de santé des personnes et plus précisément des personnes en situation complexe.

Considérant que selon l'article 74 de la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 16 janvier 2016 et l'article L.6327-1 du Code de Santé Publique, le parcours de santé est dit complexe « *lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale de la personne rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.* »

Considérant que ce partenariat se formalisera par une convention (annexée à la présente délibération) permettant notamment de définir les rôles et engagements de chacune des parties prenantes et plus généralement les conditions d'exécution de ce partenariat.

DELIBERATION N° 2024-113

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider cette convention et de permettre à Mme La Vice-Présidente de la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer la convention de partenariat entre l'EHPAD et le DAC Var Ouest.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024114

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à solliciter une subvention au département du var dans le cadre de son appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire pour les se

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-114.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024114-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-114

Dossier suivi par la Direction des Ressources et Moyens Généraux – Service Marchés Publics

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à solliciter une subvention au département du var dans le cadre de son appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire pour les services d'aides à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu et à signer tout document relatif à ce projet

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Autonomie – Services A Domicile (SAD)

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente à solliciter une subvention au département du var dans le cadre de son appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire pour les services d'aides à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu et à signer tout document relatif à ce projet

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, prévoyant une refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), visant à améliorer leurs conditions de solvabilisation ainsi que la qualité de service,

Considérant le 3° du I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager par une dotation complémentaire.

Considérant l'article L. 314-2-2 du CASF, les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants

- 1° Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- 2° Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- 3° Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- 4° Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- 5° Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- 6° Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Pour l'attribution de la dotation, le président du conseil départemental organise un appel à candidatures.

Le département compte 133 SAAD prestataires qui interviennent au quotidien auprès des personnes âgées ou personnes en situation de handicap au moyen de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de l'aide sociale.

Le Département du Var renouvelle cette année l'appel à candidatures pour bénéficier de la dotation complémentaire afin d'accompagner les SAAD varois dans l'amélioration des prestations servies aux usagers et le développement de leur professionnalisation.

La contrainte pour les nouveaux porteurs de projets est de répondre à 4 axes pour pouvoir être retenus.

Considérant que le Service d'Aide à Domicile du CCAS de Toulon remplit les conditions d'éligibilité et que la mise en œuvre des actions proposées répond aux objectifs fixés par le Département du Var,

Considérant que le montant maximum de la subvention susceptible d'être accordée est de 46

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

988,50 euros, répartis entre différentes actions visant à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires et des intervenants,

Le Service d'Aide à Domicile du CCAS de Toulon sollicite donc du Département du Var une subvention maximale de 46 988,50 euros pour la réalisation des actions suivantes :

- Objectif 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
 - Action 1 : Concertation autour de la situation de la personne, coût estimé : 5 076 €
 - Action 2 : Évaluation diététicienne à domicile, coût estimé : 2 500 €
 - Action 3 : Visite à domicile de supervision du responsable de pôle, coût estimé : 3 600 €
 - Total pour l'objectif 1 : 11 176 €

- Objectif 4 : Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
 - Action 1 : Forfait aide à domicile aidant, coût estimé : 1 763 €
 - Action 2 : Point écoute aidant par téléphone, coût estimé : 705 €
 - Action 3 : Tournée binôme avec SSIAD, coût estimé : 3 243 €
 - Action 4 : Frais kilométriques remboursés, coût estimé : 3 000 €
 - Action 5 : Sensibilisation comprendre les aidants, coût estimé : 480 €
 - Action 6 : Groupes d'analyse de pratique, coût estimé : 3 040 €
 - Total pour l'objectif 4 : 12 231 €

- Objectif 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
 - Action 1 : Formation prévention de l'épuisement émotionnel, coût estimé : 2 961 €
 - Action 2 : Formation se mettre à la place d'un senior, coût estimé : 493,5 €
 - Action 3 : Formation gestion de l'agressivité, coût estimé : 1 316 €
 - Action 4 : Formation bien-être du professionnel, coût estimé : 1 645 €
 - Action 5 : Groupes d'analyse de pratique, coût estimé : 3 040 €
 - Action 6 : Formation maladie d'Alzheimer, coût estimé : 1 400 €
 - Total pour l'objectif 5 : 10 855,5 €

- Objectif 6 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées
 - Action 1 : Intervention d'animation de sorties plaisir ou restaurant, coût estimé : 1 650 €
 - Action 2 : Expérimentation loto à domicile, coût estimé : 1 000 €
 - Action 3 : Valorisation du rôle de sentinelle des aides à domicile, coût estimé : 2 000 €
 - Action 4 : Concertation autour de la situation de la personne, coût estimé : 5 076 €
 - Action 5 : Frais kilométriques remboursés, coût estimé : 3 000 €
 - Total pour l'objectif 6 : 12 726 €

La liste des actions présentées ci-dessus n'étant pas exhaustive, elle pourra être complétée par de nouvelles actions toujours en lien avec le but recherché.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **Article 1** : d'en adopter le contenu,
- **Article 2** : d'autoriser Mme Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à demander cette subvention auprès du Conseil Départemental,
- **Article 3** : d'autoriser Mme Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



A blue circular stamp of the CCAS de Toulon is visible, containing the text: "REPUBLIQUE FRANÇAISE", "C.C.A.S. de Toulon", and "VILLE DE TOULON". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' with a crossbar, is written over the name.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024115

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour la participation à la finale nationale Silver Geek à Paris du 22 au 25 octobre 2024

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 18/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-115.pdf

Annexes :

1 - proposition avenant PARIS Convention Silver Geek V2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024115-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-115

Dossier suivi par la Direction Inclusion et Solidarité – Service Solidarité

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour la participation à la finale nationale Silver Geek à Paris du 22 au 25 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

16 voix POUR dont 6 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 17 SEPTEMBRE 2024

Dossier suivi par la Direction de l'Autonomie

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour la participation à la finale nationale Silver Geek à Paris du 22 au 25 octobre 2024.

.....

La Vice-Présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Vu la décision en date du 20 février 2024 relative à la signature de la convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'association Unis-Cité pour la mise en œuvre du projet Silver Geek.

Vu la décision en date du 16 avril 2024 relative à la signature de l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'association Unis-Cité pour la mise en œuvre du projet Silver Geek.

Considérant que le projet Silver Geek est un programme intergénérationnel innovant qui vise à favoriser l'inclusion numérique des personnes âgées en leur proposant des activités ludiques autour du numérique et des jeux vidéo. Ce projet permet d'encourager la pratique du jeu vidéo de manière constructive et de tisser des liens entre générations, avec la participation de jeunes en service civique, tout en luttant contre l'isolement social des seniors.

Considérant que le CCAS de Toulon, en tant qu'acteur local de la solidarité envers les personnes âgées, joue un rôle clé dans l'insertion sociale des résidents de ses établissements. Le partenariat avec Unis-Cité permet de compléter ses actions en faveur du bien-être et de l'autonomie des seniors.

Considérant que dans le cadre de ce projet, plusieurs résidents du CCAS de Toulon ont activement participé aux différentes étapes du programme Silver Geek et se sont qualifiés pour la finale nationale prévue à Paris du 22 au 25 octobre 2024 après avoir remporté les épreuves du tournoi régional organisé à Nice le 4 mai 2024.

Considérant que l'avenant n°2 à convention de partenariat a pour objectif de formaliser les modalités de participation des résidents et agents du CCAS à cette finale, en précisant les responsabilités des parties et les modalités de financement.

Considérant que le CCAS de Toulon participera à la prise en charge des frais liés à la participation à la finale Silver Geek à Paris du 22 au 25 octobre 2024 pour les résidents compétiteurs et les agents accompagnants.

CCAS DE TOULON - DÉLIBÉRATION N°2024-115

Considérant que la participation du CCAS s'établira comme suit :

- 3 résidents compétiteurs pour un montant de 115€ par personne pris en charge via le forfait autonomie de la résidence, soit un total de 345€.
- 2 agents accompagnants pour un montant de 175€ par personne pris en charge via le forfait autonomie de la résidence, soit un total de 350€.

Considérant que le montant total pris en charge par le CCAS pour ces participants s'élève à 695€.

Considérant que ce montant représente une estimation maximale et pourra faire l'objet d'ajustements à la baisse en fonction des coûts finaux de l'évènement, sans que la somme totale mentionnée ne puisse être dépassée.

Considérant que le reste à charge des résidents compétiteurs, soit 60€ par personne, ainsi que les 175€ de la résidente supportrice seront pris en charge directement par les participants concernés et ne relèvent pas de la responsabilité du CCAS.

Considérant que l'association Unis-Cité prendra en charge les frais relatifs à ses encadrants et jeunes en service civique.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de signer l'avenant numéro 2 à la Convention de Partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 SEPTEMBRE 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de TOULON, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

The image shows a blue circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text "REPUBLICAINE", "C.C.A.S. de Toulon", and "VILLE DE TOULON". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a crossbar.

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024116 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2024

Objet : Modification du Règlement Intérieur des Aides Facultatives

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 18/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-116.pdf

Annexes :

1 - RI Aides FAC CCAS 2024 V8 (2) Couleur annexes modifie complet.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240917-2024116-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/09/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

Département du Var
Arrondissement de TOULON

Extrait des registres des délibérations

Séance du 17 septembre 2024

Délibération N° 2024-116

Dossier suivi par la Direction Inclusion et Solidarité – Service Solidarité

Objet : Modification du Règlement Intérieur des Aides Facultatives

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept de septembre à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Pouvoir donné à Monsieur Régis LEFEBVRE ; Monsieur Didier CAMPO, Pouvoir donné à Monsieur Gaston SECONDI ; Madame Brigitte GENETELLI, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Madame Valérie MONDONE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Emilien LEONI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance

<p>16 voix POUR dont 6 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention</p>

Séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2024

Dossier suivi par la Direction Inclusion Solidarité

Objet : Modification du Règlement Intérieur des Aides Facultatives

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

En application de l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
De façon générale, « le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Vu le décret N° 95-562 du 6 mai 1995, précisant que le CCAS peut intervenir sous la forme de prestations en nature ou en espèces, c'est essentiellement dans le cadre de ces aides facultatives que s'exprime la politique sociale du CCAS et ses choix en matière d'action sociale.

Considérant l'engagement de la Ville à soutenir financièrement le CCAS dans le dispositif des aides financières aux toulonnais en difficulté sans enfants mineurs, lesquels ne relèvent pas des prérogatives du Département,

Considérant l'évolution permanente du contexte économique et social, marquée par une précarité croissante,

Le CCAS a revu les modalités d'accès aux aides financières afin de renforcer son action par des ateliers pédagogiques axés sur la prévention de la précarité. Ces ateliers permettront aux bénéficiaires d'acquérir des compétences essentielles pour mieux gérer leurs ressources et anticiper les difficultés futures. L'objectif est de répondre aux besoins des toulonnais vulnérables tout en améliorant leur pouvoir d'agir.

A cette occasion, nous avons entrepris une mise à jour complète de notre règlement intérieur des aides facultatives.

Le règlement des aides facultatives répond à une double finalité :

- Servir de base aux décisions individuelles qui pourront être prises,
- Constituer un guide d'informations pratiques tant pour les élus que pour les professionnels mais aussi pour la population tout en lui précisant ses devoirs et la garantie de ses droits.

Il s'adresse ainsi aux élus, aux administrés, aux services du CCAS, ainsi qu'aux intervenants sociaux partenaires en relation avec les Toulonnais en difficulté.

Il vous est donc soumis le nouveau règlement intérieur des aides facultatives qui décrit la totalité des aides et prestations actuellement proposées par le CCAS, leurs natures, leurs modalités d'accès ainsi que l'autorité compétente pour décider de leur octroi.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 17 septembre 2024
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

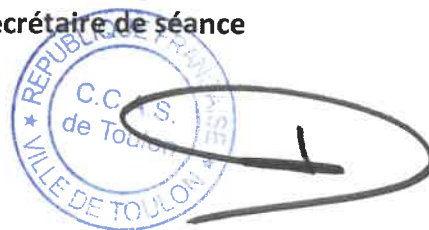
- D'en adopter le contenu.
- D'adopter le présent règlement qui se substitue au précédent.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue circular stamp with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue circular stamp with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.